



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question écrite n° 31442

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les conséquences des mouvements de concentration en cours au niveau de chaque région pour le regroupement des centres de transfusion sanguine. Ainsi dans une région comme Rhône-Alpes, le regroupement qui se fait au bénéfice d'une administration très centralisée sur Lyon induira des surcoûts de fonctionnements, des gaspillages de matériels récemment acquis qui seront démantelés, mais surtout un éloignement des bénévoles sur le terrain qui sont régulièrement sollicités pour les collectes. Il souhaite connaître si une analyse en termes de coûts de fonctionnement de la nouvelle structure par rapport à l'actuelle a été faite. Il demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour éviter que les efforts de tant de donneurs bénévoles ne soient remis en cause.

Texte de la réponse

A ce jour les schémas d'organisation sont en cours de discussion avec l'ensemble des partenaires concernés et aucune décision n'a été prise puisque la réunion de la structure régionale de concertation (COTS) s'est tenue le 29 juin. Ce n'est qu'à l'automne qu'une décision définitive sera prise sur l'organisation de la transfusion sanguine. Au demeurant il n'est nullement question de concentrer sur un seul site l'ensemble des activités de la transfusion sanguine en région Rhône-Alpes. Le projet présenté par l'Agence française du sang est un projet d'organisation de complémentarités qui vise à utiliser au mieux les possibilités de chacun des établissements actuels en les intégrant dans une organisation unique. L'Agence française du sang a rencontré l'ensemble des partenaires de la transfusion en Rhône-Alpes, expliqué son projet et introduit un certain nombre d'amendements à celui-ci de telle sorte que la commission d'organisation de la transfusion sanguine, qui s'est réunie le 29 juin dernier à Lyon, a émis à une très large majorité un avis favorable à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31442

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3585

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5168